

Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest de 1978: amendements

2010/0042(NLE) - 29/09/2010

En adoptant à l'unanimité le rapport de Jarosaw Leszek WASA (PPE, PL), la commission de la pêche recommande que le Parlement européen donne son approbation à l'amendement à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest.

Dans la foulée, les députés invitent le Conseil et la Commission à mettre en place, avant l'ouverture des négociations sur la révision des dispositions dans le cadre des organisations régionales de pêche que l'UE doit réaliser, les modalités nécessaires pour y assurer la participation appropriée d'observateurs du Parlement européen.